

Contexte et objectif général de la formation

Votre projet est en cours ou s'achève... il faut en rendre compte, préparer votre bilan d'exécution (intermédiaire ou final). La dématérialisation des opérations entraîne de nouvelles règles de gestion et de rendu qui impliquent de nouvelles formes d'organisation pour la préparation des bilans et des pièces justificatives.

Le décret n°2016-279 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 a été publié au journal officiel ainsi que son arrêté en date du 8 mars 2016. Son analyse ainsi que la lecture attentive de votre convention de financement permettent d'anticiper les exigences des contrôles sur votre opération.

Objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les règles d'éligibilité des dépenses
2. Optimiser la réalisation de votre bilan FSE et des pièces justificatives
3. Connaître et anticiper les contrôles

Programme

- La convention fixe les règles...
 - Les principaux articles fixant les obligations réciproques
 - Et ceux précisant les conditions du contrôle
- Le bilan FSE
 - Architecture sous MDFSE (et SYNERGIE)
 - La justification des réalisations
 - La justification des temps au cœur du bilan
 - La justification des dépenses
 - La justification des ressources
 - La détermination du FSE
- Les différents types de contrôles
 - Les visites sur place
 - Les contrôles de service fait
 - Les autres contrôles nationaux et européens

Principes d'intervention

- Formation en petits groupes (6 à 15 personnes) permettant une bonne interaction avec le formateur
- Remise de supports de formation (présentation au format PowerPoint ; outils annexes ; liste de documents à consulter)

Public : gestionnaires de projets FSE

Durée : 1 jour (7h)

Horaires : 9h30 – 17h30

Lieu : Espace Vocation – Paris St Lazare (voir plan)

Tarif : 500€ / participant – Tarif net exonéré de TVA. Ce tarif forfaitaire comprend l'animation de la formation, les supports pédagogiques ainsi qu'un café d'accueil et une pause l'après-midi. Les déjeuners ainsi que les autres frais engagés sont à la charge du client.

Date :

Formateur :

Jean-Bernard SPINAT, expert de la gestion et de l'accompagnement sur les fonds structurels européens

Renseignement et inscription :

Les demandes de renseignement et les bulletins d'inscription doivent être envoyés à l'adresse suivante : formation@farconseil.com

Nature de l'action de formation :

(Article L6313-1 du Code du Travail)

Actions d'adaptation et de développement des compétences de salariés

Modalités de suivi et sanction

- Attestation de fin de formation

